

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles tenue le 12 décembre 2024 à 19 h 45 au sous-sol du 75, Principale Quartier Lac-des-Aigles



<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e</i>	<i>Absent.e</i>
Monsieur Pierre Bossé	Maire district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 3	Conseillère, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Michel Dubé # 1	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Serge Demers # 2	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Simon Bois # 5	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Gaétane Gagnon # 4	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Gauthier # 5	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Normande Rioux # 6	Conseillère, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur François Labrie # 1	Conseiller, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 3	Conseiller, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

L'avis de convocation a été remis tel que requis à tous les membres du conseil.

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 45. Madame Josée Sirois, directrice générale fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 218-24 – AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2025 À 2027 ET L'ADOPTION DU BUDGET 2025

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 218-24 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 218-24 – ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisation pour les années 2025 à 2027 et l'adoption du budget 2025, que plusieurs changements ont été apportés entre le projet adopté le 4 novembre 2024 et l'adoption du règlement ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement

299-24

RÈGLEMENT # 218-24 – AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2025 À 2027 ET L'ADOPTION DU BUDGET 2025

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2025 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

6305


Maire


DG

ATTENDU qu'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du projet de règlement ont été faits le 4 novembre 2024 par le conseiller Monsieur Serge Demers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QUE le règlement numéro 218-24 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

Le conseil adopte le budget « **Charges** » qui suit pour l'année financière 2025.

2025

Administration générale	528 059 09 \$
Sécurité publique	169 211 .15 \$
Transport	741 259,46 \$
Hygiène du milieu	223 484.00 \$
Santé et bien-être	3 587,59 \$
Aménagement, urbanisme et développement	26 699,93 \$
Loisirs et Culture	129 835,98 \$
Frais de financement, capitale et surplus immo.	<u>284 407.10 \$</u>
Total des charges	2 106 544.30 \$

ARTICLE 2 : REVENUS POUR 2025

Le Conseil adopte le budget « **Revenus** » qui suit pour l'année financière 2025.

2025

Taxes	844 250.96 \$
Paiement tenant lieu de taxes	34 621,00 \$
Transferts	506 439.50 \$
Services rendus et imposition des droits	<u>721 232.84 \$</u>
Sous-total	1 989 897.30 \$
PLUS REVENU DE FUSION	<u>116 647,00</u>

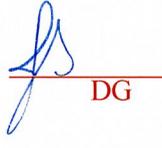
GRAND TOTAL DES REVENUS 2 106 544.30 \$

DIFFÉRENCE ENTRE 1.07 ET 1.09 = 8 264.06\$

ARTICLE 3 : PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations comme suit :

PROJET PLANIFICATION POUR 2025-2027							
PROJET	Type de projet	projet total \$	\$ Mun 2025	2025	2026	2027	TECQ
Salle d'exercice ss église LDA	subvention MRC	60 000 \$	7 000 \$	7 000 \$			
poste d'essence LDA	Subvention MAMH	250 000 \$	60 000 \$	60 000 \$			
Dev Lac bellavence St Guy	TECQ (CAMPING)	50 000 \$	7 500 \$	50 000 \$			50 000 \$
Marais filtrant LDA	Subvention a obtenir	750 000 \$	0 \$	25 000 \$	250 000 \$	500 000 \$	
Economie énergie garage mun LDA	TECQ	350 000 \$			350 000 \$		350 000 \$
Parc municipal St guy	TECQ	50 000 \$		50 000 \$			50 000 \$
salle communautaire st guy	TECQ	130 000 \$		130 000 \$			130 000 \$
Terrain camping LDA (drainage)	TECQ	50 000 \$		50 000 \$	0 \$		50 000 \$
Aqueduc et égout terrain industriel LDA	TECQ	130 000 \$		130 000 \$			130 000 \$
Quai et descente de bateau LDA	TECQ	100 000 \$			100 000 \$		100 000 \$
INFORMATION TOURISTIQUE DS ÉGLISE	TECQ	50 000 \$		50 000 \$			50 000 \$
GARAGE MUN REPARATION ANCIEN ABRIS A SEL	inv autonome tecq seuil	100 000 \$		100 000 \$			
asphalte rue jean rioux	TECQ	75 000 \$			75 000 \$		75 000 \$
Installation génératrice permanente eau potable	TECQ	30 000 \$			0 \$	30 000 \$	30 000 \$
Borne de recharge église	subvention a venir	35 000 \$	10 000 \$	10 000 \$			
LOTISSEMENT RUE DU VALON (INDUSTRIELLE)	MUNICIPALE	5 000 \$	5 000 \$				
RACCORDEMENT RPA AQ ET EGOUT	SUBVENTION A VENIR	40 000 \$	10 000 \$	10 000 \$			
Autre Réparation cour Alain Santerre							
TOTAL		2 261 000 \$	99 500 \$	672 000 \$	775 000 \$	530 000 \$	1 015 000 \$

 Maire  DG

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la Loi. Tel que requis par les articles 473, 474 et 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes. Le budget ou un document explicatif sera distribué gratuitement à chaque adresse civique.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE POINT 2 SEULEMENT

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

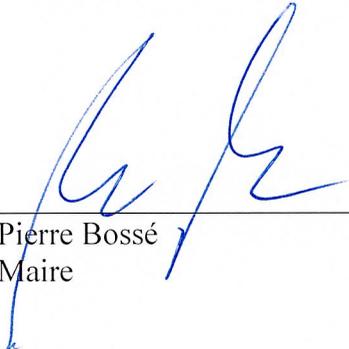
300-24

3. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

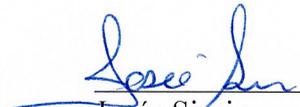
À 19 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Josée Sirois
Directrice générale



Maire DG